

# COMMUNE DE BONREPOS SUR AUSSONNELLE

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2013

Convocation du : 21/03/2013

PRESENTS : D. Gasc, I. Caubet, JP. Combret, G. Hutfer, C. Le Maître, D. Ralière, N. Sans, M. Violero

ABSENTS/EXCUSES : T. Chebelin, B. Lagarde, D. Fekir (procuration à I. Caubet), B. Gelis (procuration à JP Combret)

Ordre du jour :

- √ Approbation des comptes de gestion et administratifs 2012
- √ Vote des budgets primitifs 2013
- √ Vote des taux des taxes locales
- √ Demandes de subventions pour les divers investissements prévus aux budgets
- √ Création d'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe
- √ Questions diverses

*En introduction, Monsieur le Maire explique qu'il s'agit du plus important conseil municipal de l'année avec l'approbation des comptes de l'année précédente et le vote du budget 2013, ainsi que celui des taxes locales.*

- Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

- Au 31 décembre 2012,  
Le montant des **dépenses** de la **section fonctionnement** a parfaitement respecté les prévisions avec un réalisé de **446 906 €** pour un montant alors budgété, hors opérations d'ordre, de **447 955 €**.  
**Les recettes** de la section atteignent **576 352 €** pour **568 355 €** de prévu soit un excédent de **129 446 €** pour 120 400 € d'escompté. Retraité des opérations à caractère exceptionnel (*notamment la taxe de 6.66% procédant de l'urbanisation des JA2 de 48 667 €*), le résultat alors de 80 779 € s'avère satisfaisant.

Quelques observations :

Dépassement sur les masses salariales et sur les charges à caractère général, compensé par d'autres points.

Revenus locatifs supérieurs à ceux prévus, des taxes CFE CVAE ( Ex Taxe Professionnelle) et droits de mutations sensiblement au delà de nos prévisions.

Monsieur le Maire souhaiterait que des efforts soient faits sur certains postes dont les dépenses sur 2012 ont été moins maîtrisées : les dépenses en carburant (prévoir pour éviter des déplacements inutiles de nos agents d'entretien, un stock de petit outillage à demeure), en petit équipement et France Télécom.

L'évolution du résultat de fonctionnement est récurrent de 50 000 € depuis 2006, il est porté à 70 000 à 80 000 € pour les trois dernières années.

Ces résultats de fonctionnement doivent couvrir à minima le capital de la dette, ce qui est le cas depuis 2005, résultats qui respectent les simulations / perspectives faites il y a quelques années. Les différentes dotations de l'Etat sont versées sur la base du chiffre officiel actuel soit 863 !

Les charges de fonctionnement sont de 418 € par habitant (soit inférieures à celles du département et de la région), les recettes sont de 494 € par habitant en raison de taux d'imposition bien inférieurs à la moyenne régionale, départementale, cantonale. Une politique volontaire de limiter l'augmentation des impôts, mais il s'agit d'un recours possible en cas de besoin à venir, tant nos taux sont inférieurs à ceux pratiqués dans la région. Nous n'avons augmenté les impôts qu'une fois au cours de ce mandat, en 2010. On pourrait augmenter les impôts au moins à hauteur de l'inflation, mais compte tenu de la conjoncture actuelle notre politique est d'avantage tournée vers la recherche de nouvelles recettes plutôt que de peser sur les contribuables.

Le niveau d'endettement est proportionnel à la politique d'investissements menée. En référence aux ratios correspondants, notre endettement par habitant est toutefois en deçà des moyennes locales réactualisées. L'essentiel est que la commune ait suffisamment de ressources pour couvrir ces investissements. Les investissements sont nécessaires pour faire vivre une commune à croissance mesurée. L'annuité de fonctionnement est élevée par rapport à la moyenne du département ou de la région, mais nous avons la capacité à la rembourser.

Une vision à moyen et long terme patrimoniale permet de recourir à des recettes supplémentaires sans peser sur les ménages : il est rappelé la location de 4 appartements et du centre médical (33 860 € en 2012). Les annuités des emprunts qui ont été contractés pour ces investissements sont couvertes par les recettes (loyers).

Pour ce qui est de l'accroissement de notre commune, 21 dépôts de permis en 2012 pour les Jardins de l'Aussonnelle II avec une moyenne de 18 permis par an entre 2005 et 2012 ce qui respecte le lissage annuel que nous nous étions imposé.

La population réelle est de 1070 hab. avec 70 % d'actifs, 34 demandeurs d'emploi en 2012, 44 au 1<sup>er</sup> février 2013.

- 
- Pour la **section investissement**, l'essentiel des **dépenses** se retrouve dans les secteurs suivants : cantine scolaire, matériel (matériel pour la cantine, TV, tracteur, autolaveuse, bancs, etc.), pool routier (entretien de voirie), giratoire (acquisition de la réserve foncière qui sera rachetée par le CG31), mise aux normes de la cuisine de la salle des fêtes, urbanisation (trottoir rue du Guignerieu), aménagement du centre médical, etc.

Sur 1 000 000 € de prévu en 2012, 715 000 € ont été dépensé dont 392 000 € à déduire de TLE, subventions, taxe 6,66 % et FCTVA. Sur les trois dernières années en cumul, les investissements ont été importants mais le recours à l'emprunt au titre du résiduel après les aides et autofinancement est plus que raisonnable, fruit notamment du développement raisonné.

---

Pour ce qui concerne le **budget 2013**,

- les **dépenses du budget fonctionnement** voient une augmentation de 5,42 %.  
En terme de **recettes**, sans augmenter les taux, les revenus augmentent fortement grâce à l'augmentation des bases (augmentation de la population).

474 348 € de dépenses, 716 420 € de recettes dont 109 000 € de produits exceptionnels à caractère plus aléatoire.

- Les projets pour la **section investissement** portent essentiellement sur les points suivants :

*Le Conseil général va réduire ses contributions, rigueur budgétaire au plus haut niveau oblige, elles seront plus réservées aux communes de moins de 5000 habitants mais le taux de contribution sera également réduit. Pour le pool routier, la même enveloppe devra être utilisée sur 3 ans et non plus sur 2. Le département de la Haute-Garonne est un département riche et, en comparaison d'autres départements voisins, a fortement soutenu l'investissement des communes jusqu'à ces dernières années. Compte tenu de la conjoncture, ce temps va changer, il faut le comprendre.*

Urbanisation (route d'Empeaux, trottoir pour terminer la rue du Guigneriu dont le revêtement sera assuré par le CG31 en sa qualité actuelle de route départementale, avec rétrocession en route communale, passerelle sur l'Aussonnelle au niveau des Jardins de l'Aussonnelle II, sentier piétonnier entre JAII et le cimetière en majeure partie pris en charge par le lotisseur).

Pool routier (entretien de la voirie)

Cantine (travaux complémentaires d'extraction au niveau de la cuisine, etc.) : coût réel 21 000 €  
Mises aux normes des bornes d'incendie.

Giratoire : 155 000 € pour la part d'aménagement à la charge de la commune (bordures, sentiers piétonniers, éclairage), après déduction des subventions attendues, 87 000 € de coût réel.

*Les travaux du giratoire débiteront en juillet pour 3 à 4 mois de travaux. Il ne sera inauguré qu'en 2014 en raison de la période de réserve qui précède la période électorale et qui commencera en septembre 2013.*

Divers mobilier (logiciel, illuminations, remorque, signalétique, karcher, parcs à vélo, etc.)

Nouvel atelier municipal

Salle des fêtes (modification du système de fermeture par badge)

Pour augmenter le patrimoine de la commune, l'opération « terrain des saules » est envisagée par l'achat du terrain de la famille de Madame Vigneron pour l'aménagement de 3 lots dont deux à la vente et un conservé pour la location location. Total de l'opération : 396 000 €

Vente de 2 lots (180 000 €) soit un besoin de 155 000 € d'emprunt (annuités : 1200 €/mois) compensé par des revenus locatifs de 1300 €/mois.

Ceci toujours dans le but d'augmenter le patrimoine de la commune, pour diversifier ses ressources et ainsi limiter la charge fiscale sur les ménages.

Total des dépenses d'investissement 737 000 € et déduction faite des recettes afférentes (subventions, FCTVA) 318 951 € dont 163 951 € d'emprunt.

En ce qui concerne les **taxes locales**, nous sommes en deçà de la moyenne du département, la comparaison avec les autres communes de la CCR est peu appropriée, en revanche la comparaison avec Lamasquère ou Ste-Foy, communes à comparaison plus significative nous montre des taux inférieurs.

Compte tenu de l'augmentation importante (11,4 %) des bases locatives due à la création de nouveaux lotissements, les recettes vont augmenter de 30 756 € à taux constants.

En projection des futures constructions (JAII, lotissement du moulin), dans 3 ans les recettes augmenteront de 16 000 € à 18 000 € chaque année.

Monsieur le Maire propose dans la circonstance de maintenir les taux tels qu'ils sont.

---

Pour ce qui est du **budget assainissement** (M49), nous avons actuellement 26 000 € de remboursement d'emprunt (capital et intérêt) par an. Avec des recettes récurrentes de 27 446 € (consommation), les charges d'emprunt sont pour la première fois couvertes depuis la construction de la station d'épuration.

Compte tenu des taxes perçues pour les futurs raccordements (ancien Mondou et JA2), une marge d'autofinancement de 11 800 € est assurée.

En 2013 sont prévus l'extension de la station d'épuration (392 000 €) et le raccordement du Peyra, pour 177 000 € un global ramené à 258 000 € déduction faite des TRE perçues.

Avec l'extension du Moulin programmé en suivant, le besoin global atteindrait 351 000 €, montant de l'emprunt définitif à contracter et alors couvert par l'ensemble des ressources récurrentes devenues.

Le coût de fonctionnement est de l'ordre de 20 000 € par an, dont 10 000 € maîtrisés (charges de personnel transférées du budget principal), manque donc 10 000 € pour équilibrer. Pour ce faire, il faut augmenter la redevance de l'eau (ressource récurrente)

Actuellement, les tarifs sont de 50 € d'abonnement et 0,85 € du m<sup>3</sup> pour les eaux usées.

Monsieur le Maire propose de porter le tarif de la consommation à 0,95 €, mais de procéder à une augmentation par palier si nécessaire, pour voir quelle sera l'évolution dans les années à venir, d'autant plus que la tendance est à la baisse de la consommation.

Monsieur le Maire se retire afin que le Conseil municipal puisse procéder à l'approbation des comptes administratifs.

Monsieur Combret, premier adjoint, fait procéder au vote

Approbation des comptes administratifs 2012 (M14 et M49)

**Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0**

Retour de Monsieur le Maire

Approbation des comptes de gestion 2012 (M14 et M49) absolument identiques aux comptes administratifs

**Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0**

Vote des budgets primitifs 2013 (M14 et M49)

**Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0**

Vote des 4 taxes aux mêmes taux que l'année précédente

**Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0**

Le conseil municipal autorise le Maire à demander les subventions pour les investissements éligibles prévus au budget.

**Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0**

Signature de la convention avec le SATESE pour l'entretien de la station d'épuration

**Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0**

Création d'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe pour Nathalie Cabrera suite à sa réussite à l'examen professionnel

**Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0**

Régularisation d'une créance irrécouvrable (avoir) suite à la faillite de l'entreprise CBS qui avait installé la passerelle en fond de parc au Guigneriou pour un montant de 2950 €

**Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0**

**Séance levée à 21h30**